

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

AMENDEMENT

N ° CL254

présenté par

M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe et Mme Vichnievsky

ARTICLE 2

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.